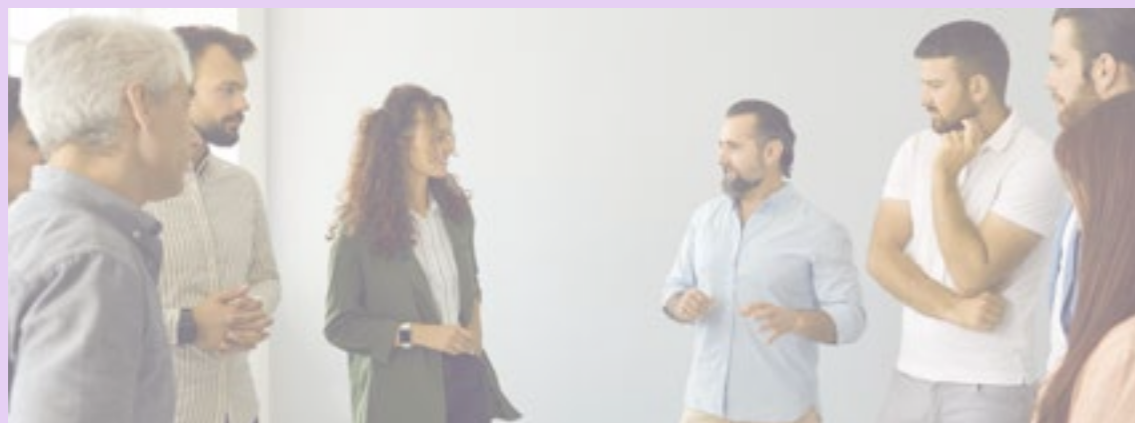




PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION DES INSPECTEURS EN SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ISST)

Catalogue des formations 2024

EDITO



Les 5 axes du premier plan santé au travail 2022-2025 dans la fonction publique dotent cette dernière d'un programme ambitieux de nature à sensiblement améliorer, et de manière durable, la prévention des risques professionnels mais aussi la promotion de la qualité de vie et des conditions de travail et, plus généralement, de la santé au travail. Dans ce contexte, les inspecteurs de la santé sécurité au travail sont un élément majeur du système d'acteurs de la prévention, dont le renforcement et le positionnement stratégique constituent un objectif à part entière (axe 5, objectif 16 du PST).

L'ISST est et demeure un expert de la santé et sécurité dans le champ classique des risques professionnels et doit maîtriser à ce titre la technicité et la réglementation des risques dits traditionnels tels que le risque électrique, les risques liés aux équipements de travail, à l'aménagement des lieux de travail, aux agents chimiques ou biologiques dangereux ou encore au rayonnement ionisant ainsi qu'à la coactivité, pour n'en citer que quelques-uns. Mais l'ISST évolue également dans un contexte en forte évolution, où la dimension organisationnelle du travail et la préservation de la santé mentale revêtent une acuité particulière et alors que le champ de la santé au travail connaît par ailleurs une véritable expansion : maladies chroniques évolutives, violences sexistes et sexuelles, risques sanitaires extrinsèques, etc.

Au-delà du rappel des textes, l'éclairage et l'appui des chefs de service, des instances de dialogue et de tous les acteurs qui concourent à un titre ou un autre aux conditions de travail, renforcent le rôle d'accompagnement de l'ISST, dont les ressources et les compétences vont de plus en plus être sollicitées dans les prochaines années.

L'Intefp s'engage à son tour pleinement dans l'accompagnement de ces évolutions et entend proposer une formation initiale et continue qui s'inscrit résolument dans une logique de parcours permettant aux nouveaux inspecteurs, comme à ceux qui sont en poste, de répondre de manière pluridisciplinaire et multipartenariale aux multiples enjeux auxquels ils doivent faire face.

Hervé Lanouzière, directeur de l'Intefp

INTRODUCTION



L'Intefp est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé^[1] sous la tutelle du ministère chargé du Travail, ses principales missions sont :

- la formation des agents du ministère du Travail (formations initiale et continue) et des agents publics intervenants dans la mise en œuvre des politiques publiques du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- la mise en œuvre d'actions de partenariats et de coopérations nationales, européennes et internationales, avec des acteurs publics et privés dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- un lieu de rencontres, d'échanges, d'innovations au service des administrations centrales, des services déconcentrés, des partenaires sociaux, et plus généralement de tous les acteurs intéressés par le champ du travail au sens large.

Le décret du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, prévoit l'organisation de la formation des inspecteurs santé sécurité au travail (ISST).



Article 5-3 modifié : Une formation en matière de santé et de sécurité est dispensée aux inspecteurs santé et sécurité au travail préalablement à leur prise de fonctions. Cette formation, dispensée selon un programme théorique et pratique, est organisée sous la responsabilité du ministre chargé de la fonction publique. Le programme général de cette formation est présenté à la commission centrale d'hygiène et de sécurité du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Le décret du 28 juin 2011 modifiant le décret de 1982 rénove le dispositif : les inspecteurs hygiène sécurité deviennent des ISST, un véritable groupe professionnel et permet l'amélioration du réseau des ISST.

En 2019, la DGAFP, en collaboration avec l'Intefp, a adopté un référentiel de compétences pour la formation des ISST.

La formation obligatoire préalable à la prise de poste est dispensée depuis 1996 par l'Intefp. Elle fait l'objet d'une convention tripartite avec la DGAFP et les ministères sociaux. Le cadre d'intervention de l'Intefp, définit et valide les modalités de déroulement et le contenu de la formation. Depuis 2008, le dispositif de professionnalisation intègre des périodes de formation en alternance.

^[1]décret n° 2005-1555 du 13 décembre 2005)

CONTACTS

Manon Odin

Responsable de projet ISST et SST

04 78 87 49 90 – 06 14.02.28.01
manon.odin@travail.gouv.fr

Leslie Hadjadj

Assistante de formation

04 78 87 47 85
leslie.hadjadj@travail.gouv.fr

Edouard Robin

Responsable de projet et de développement
 santé au travail et QVCT

04 78 87 47 10 – 06 28 40 28 31
edouard.robin@travail.gouv.fr

Adresse e-mail du service

intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr

Sommaire du catalogue

| | |
|---|----|
| Formation interministérielle de prise de poste des ISST | 06 |
| Formation continue | 12 |
| Annexe 1 : Fiche d'inscription | 22 |
| Annexe 2 : Calendrier de formation | 26 |
| Annexe 3 : Fiche d'inscription continue | 27 |

Sommaire de la formation initiale des ISST

| | |
|---|----|
| Formation interministérielle de prise de poste des ISST | 07 |
| L'ISST : un rôle stratégique | 07 |
| Objectifs de la formation | 07 |
| A qui s'adresse cette formation ? | 07 |
| Architecture et durée de la formation | 08 |
| Modalités d'inscription | 08 |
| Séquençage | 08 |
| Convocation | 08 |
| Modalités pratiques | 08 |
| Le parcours de formation des ISST | 09 |
| Dispositif de formation | 10 |

FORMATION INTERMINISTÉRIELLE DE PRISE DE POSTE DES ISST

L'ISST : un rôle stratégique

La mise en place et la pérennisation d'une politique de santé et sécurité au travail représentent un défi à la fois réglementaire, humain et économique pour l'ensemble des ministères.

Pour répondre à ces impératifs, les départements ministériel ont l'obligation de nommer des inspecteurs en santé et sécurité au travail. Chargés de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail, ils viennent compléter le dispositif des acteurs de prévention. En effectuant une veille continue du domaine, ils planifient, exécutent et rendent compte des visites d'inspection réalisées. Afin de contribuer de manière efficace à la stratégie de prévention des ministères, ils doivent également comprendre et analyser le milieu du travail, en fondant leurs observations sur des critères explicites et justifiés.

Objectifs de la formation

- Appréhender les enjeux de la préservation de la santé, sécurité au travail (SST) dans la fonction publique et se situer dans son environnement de travail.
- Repérer les fondamentaux du métier d'ISST : identifier sa mission d'inspection et ses liens avec les autres acteurs de la prévention.
- Acquérir les bases juridiques, techniques, méthodologiques des interventions en matière de risques au travail.
- Acquérir les techniques d'intervention en fonction des publics, des demandes et des besoins, les bases de la communication et du conseil.

Le dispositif de professionnalisation des ISST est mis en œuvre dans le cadre d'une convention tripartite entre la DGAFP, la DRH des ministères sociaux et l'Intefp depuis 2011. La participation à cette formation est obligatoire avant la prise de poste par l'ISST.

A qui s'adresse cette formation ?



Elle s'adresse aux agents prochainement nommés inspecteur en santé et sécurité au travail (ISST).

La formation est dispensée par un réseau interministériel de formateurs expérimentés dans le domaine de la santé sécurité dans la fonction publique.

Architecture et durée de la formation

Il s'agit d'une formation de professionnalisation :

- L'inscription à la formation nécessite de suivre obligatoirement l'ensemble des modules.
- La formation s'étend sur une période d'environ **10 mois**, avec une durée de **9 semaines**, soit **45 jours** auxquelles s'ajoutent des périodes en poste et des périodes de stage.

Modalités d'inscription

Prendre contact au près de Manon Odin de l'Intefp — manon.odin@travail.gouv.fr

Séquençage

Les sessions en présentiel se déroulent sur le site de l'Intefp à Marcy-l'Etoile (69, Rhône).
Les sessions en distanciel sont dispensées grâce à l'outil Teams (M365)

Le calendrier de la promotion est disponible page 27.

- Étape 1 : être nommé ISST par son ministère de rattachement.
- Étape 2 : envoyer [la fiche d'inscription](#) et de son CV à Manon Odin l'Intefp.
- Étape 3 : établir le devis, la convention et le bon de commande.

Evaluation des acquis

- Un quizz d'auto positionnement portant sur les connaissances en matière de santé sécurité au travail est proposé aux stagiaires entrant en formation avant leur accueil à l'Intefp.
- Des productions orales et écrites et des ateliers de mise en situation sont proposées par les intervenants tout au long des séquences de formation, des périodes sur poste et de stage.
- La 8ème semaine, dernière séquence de la formation initiale, est consacrée à la préparation et la conduite de la visite d'un site, puis à la rédaction et à la présentation du rapport d'inspection devant les acteurs du site rencontré.
- Un outil d'auto-évaluation intégré au livret de compétence permet aux ISST stagiaires de faire le point sur leur progression pédagogique, de repérer et formaliser l'acquisition de leurs compétences.

Le taux de satisfaction de la promotion 2023-2024 est de 8,49/10

Convocation

La convocation est reçue un mois avant le début de chaque session de 15 jours.

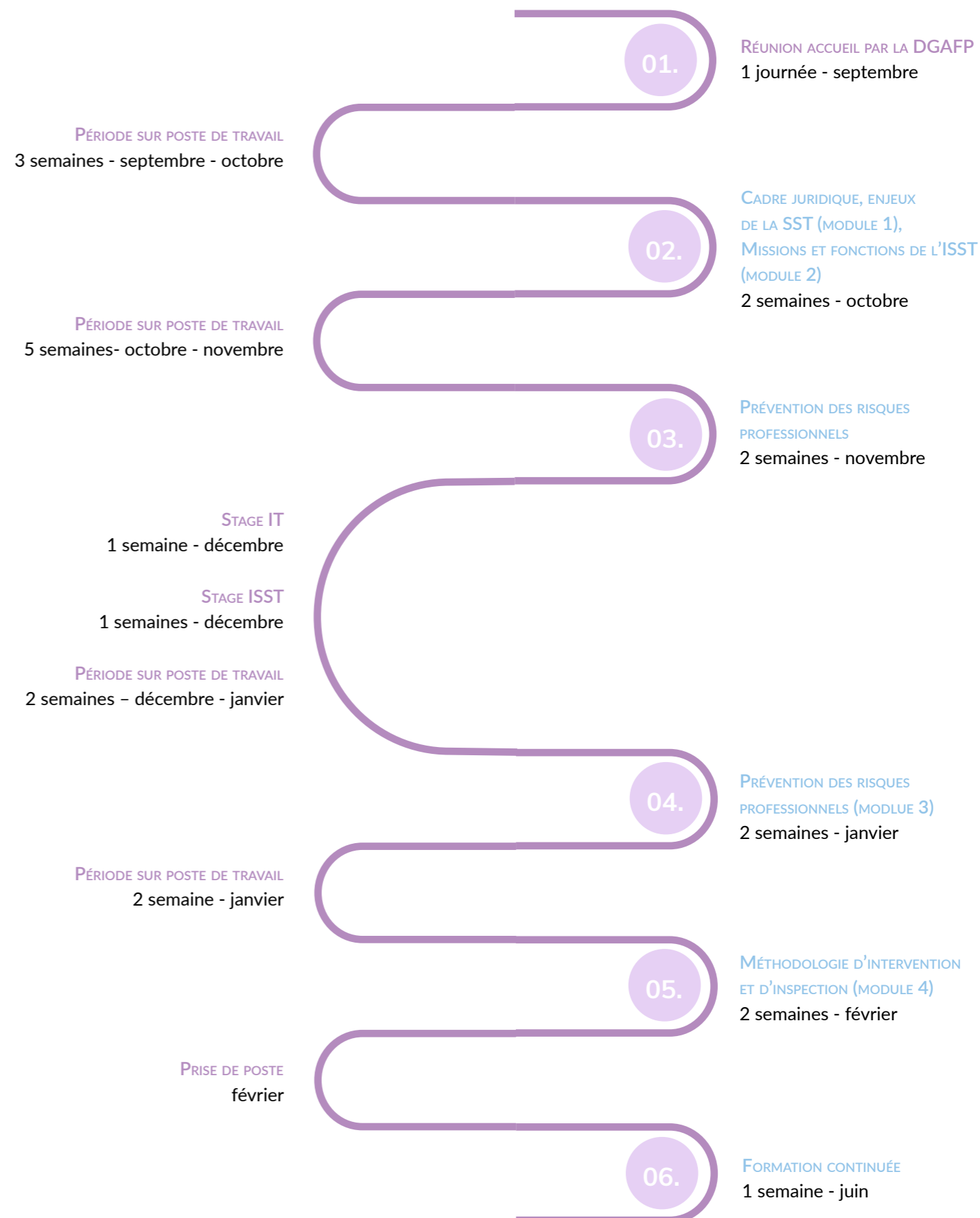
Modalités pratiques

La prise en charge financière de votre logement est effectuée par votre organisation. Des hébergements sont disponibles sur le site de l'Intefp à Marcy-l'Etoile (69, Rhône). Un devis est possible sur demande.

Accessibilité pour personne en situation de handicap : pour des besoins spécifiques, merci de prendre contact avec notre référente : caroline.grzelak@travail.gouv.fr

LE PARCOURS DE FORMATION DES ISST

Le calendrier est à retrouver page 27.



DISPOSITIF DE FORMATION

Le dispositif de formation est composé de 4 grandes thématiques. Traitées en alternance avec des périodes sur poste et des périodes de stages, elles couvrent les missions de l'ISST : contrôle, conseil et animation de réseau. Ces périodes portent successivement sur :

01.

Les enjeux de la santé, sécurité au travail (module 1)

- Appréhender les enjeux de la santé, sécurité au travail dans la fonction publique et se situer dans son environnement professionnel.
- Maîtriser le cadre juridique de ses interventions.

02.

Les missions et la fonction d'inspection (module 2)

- Acquérir les fondamentaux du métier d'ISST.
- Connaître sa mission d'inspection et ses liens avec les autres acteurs de la prévention (au plan technique, fonctionnel et juridique).

03.

Les risques au travail (module 3)

- Acquérir les bases juridiques, techniques, méthodologiques des interventions en matière de risques au travail.
- Maîtriser le cadre et les enjeux des risques psycho-sociaux (RPS).

04.

La méthodologie d'intervention et d'inspection (module 4)

- Acquérir les techniques d'intervention en fonction des publics, des demandes et des besoins, acquérir les bases de la communication et du conseil.
- Acquérir une méthodologie d'intervention en matière d'inspection.

05.

Le stage (avec un homologue ISST)

Les objectifs du stage sont :

- Déterminer la fonction et les contours de la mission ainsi que la valeur ajoutée de l'ISST dans le système santé, sécurité au travail.
- Approcher les compétences et les capacités sur lesquelles il doit s'appuyer pour exercer sa mission (les siennes et celles des autres acteurs de la prévention des risques professionnels).
- Aborder les repères déontologiques.
- Connaître les marges de manœuvre disponibles pour contribuer à l'évolution du système santé, sécurité au travail.

DISPOSITIF DE FORMATION

06.

Le stage inspecteur du travail

Découvrir le métier d'inspecteur du travail

Les objectifs du stage sont :

- Appréhender les points communs et différences des missions.
- Appréhender les possibilités d'intervention de l'inspection du travail dans la fonction publique.
- Préparer la construction d'un réseau professionnel.

07.

La formation continuée (en juin)

Le parcours de formation initiale des ISST est complété par des séquences en formation continuée. Intervenant après la prise de poste, la formation continuée constitue un prolongement de la formation initiale et vise à consolider les compétences professionnelles en s'appuyant sur l'expérience acquise lors de la prise de fonction. Elle est organisée sous forme de retours d'expériences et d'échanges de pratiques sur des situations concrètes.

Les objectifs et contenus de chaque séquences composant les modules sont détaillés dans le livret pédagogique délivré aux stagiaires en début de formation.

Les objectifs du dispositif de formation s'appuient sur les **blocs de compétences** du référentiel de l'ISST^[1].

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Bloc 1 : Connaître et exploiter les règles juridiques en matière de santé, sécurité au travail applicables dans la fonction publique d'état

Bloc 2 : S'informer et se situer dans son environnement professionnel.

Bloc 3 : Intégrer le numérique à ses pratiques professionnelles.

Bloc 4 : Communiquer et s'informer.

Bloc 5 : Animer et former le réseau des acteurs de la santé, sécurité au travail.

COMPÉTENCES MÉTIERS

Bloc 6 : Organiser et mener une inspection en fonction de l'analyse des risques.

Bloc 7 : Analyser et mettre en évidence les mesures à prendre afin d'améliorer la prévention des risques.

Bloc 8 : Formuler des préconisations pour corriger les écarts à la réglementation et élaborer un rapport d'inspection.

Bloc 9 : Contribuer au fonctionnement du dialogue social.

^[1] Le référentiel formation de la DGAFP établi en 2011 a permis de reconnaître les ISST en tant que groupe professionnel avec une identité propre.

Sommaire de FORMATION CONTINUE DES ISST

| | |
|--|----|
| Le contrôle du risque électrique | 13 |
| Danger grave et imminent et droit de retrait : régime et enquête | 14 |
| Le handicap au quotidien : intégration, maintien dans l'emploi, reclassement | 15 |
| L'ISST face aux situations dégradées | 16 |
| La prévention des risques techniques | 17 |
| Les risques liés à l'utilisation des équipements de levage | 18 |
| Les travaux réglementés | 19 |
| Formation action : violences sexistes et sexuelles au travail : comprendre, agir et prévenir | 20 |

Accessibilité pour personne en situation de handicap : pour des besoins spécifiques, merci de prendre contact avec notre référente : caroline.grzelak@travail.gouv.fr

Le contrôle du risque électrique

Public cible

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Intervenants

Ingénieur de prévention des risques,
ISST confirmé

Durée

2 jours (12 heures)

Modalités

Présentiel ou à distance

Prérequis

Formation initiale

Tarif

200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Groupe

Nombre de places min. : 5
Nombre de places max. : 15

Méthode pédagogique

Actionnelle

Contenu de la formation

Formation

- Les fondamentaux en électricité
- Le risque électrique et la réglementation : architecture de la réglementation
- Evolutions du cadre réglementaire depuis les changements fondamentaux de l'année 2011
- Savoir lire un rapport de vérification : méthodes d'analyse
- La nécessité de « lecture » critique : savoir détecter les risques majeurs
- Savoir exploiter un rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force du constat et de la proposition

Evaluation formative

Exercice de mise en situation et/ou quiz

Objectifs

- Maîtriser les fondamentaux pour mener un contrôle en matière d'électricité
- Identifier les différentes configurations du risque électrique
- S'appropriier la réglementation et ses évolutions récentes
- Lire, interpréter et exploiter un rapport de vérification

Danger grave et imminent et droit de retrait : régime et enquête

Public cible

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Intervenants

Conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST

Durée

1 jour (6 heures)

Modalités

Présentiel ou à distance

Prérequis

Formation initiale

Tarif

200€/jour/stagiaire TTC
Tarif groupe : sur devis

Groupe

Nombre de places min. : 5
Nombre de places max. : 15

Méthode pédagogique

Actionnelle

Contenu de la formation

Les notions fondamentales : le danger grave et imminent, le droit de retrait, l'alerte

- Connaître les définitions juridiques et le cadre réglementaire

La procédure d'alerte et le registre des dangers graves et imminents

- Identifier la procédure d'alerte prévue par la réglementation
- Identifier le registre des dangers graves et imminents
- S'approprier l'outil

Réaliser une enquête danger grave et imminent en comité social administratif (CSA) / formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Construire une méthodologie d'enquête
- Travail du comité social administratif (CSA) / formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail sur le règlement intérieur
- Travail sur les modalités de déroulement et restitution de l'enquête

Et après ? Mettre en place une action de prévention

- Être en capacité de mettre en place une action de prévention après un danger grave et imminent

Evaluation formative

Exercice de mise en situation et/ou quiz

Objectifs

- S'approprier les définitions et conditions nécessaires à la mise en œuvre du droit d'alerte et droit de retrait (signalement de danger grave et imminent)
- Appréhender la procédure d'exercice du droit d'alerte et du droit de retrait
- Identifier le rôle du comité social administratif (CSA) / formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (enquête, désaccord) et les obligations de l'autorité administrative
- Impulser une action de prévention adaptée suite à un danger grave et imminent

Le handicap au quotidien : intégration, maintien dans l'emploi, reclassement

Public cible

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Intervenants

Conseiller de prévention, inspecteur du travail, ISST...

Durée

E-learning : 1 heure 20
puis 2 jours (12 heures)

Modalités

E-learning
Présentiel ou à distance

Prérequis

Formation initiale

Tarif

Par stagiaire : sur devis
Tarif groupe : sur devis

Groupe

Nombre de places min. : 5
Nombre de places max. : 15

Méthode pédagogique

Actionnelle

Contenu de la formation

Temps 1 : formation en e-learning

- S'interroger sur les représentations du handicap
- Identifier les différents types de handicap
- La réglementation de la politique du handicap dans la fonction publique
- Savoir identifier les acteurs internes et externes

Temps 2 : formation synchrone

- Mesurer les enjeux de la démarche de prévention des risques professionnels pour les personnes en situation de handicap
- Connaître l'évolution du cadre légal
- Cerner le rôle de l'ISST en matière de situations de handicap
- Identifier les personnes ressources pour accompagner l'agent dans ses démarches
- Faire des préconisations prenant en compte le maintien physique, social et professionnel de l'agent

Evaluation formative

Quiz

Objectifs

- Aborder la politique du handicap au travail dans sa globalité : recrutement, intégration et maintien dans l'emploi dans le sens d'une approche intégrée
- Définir son rôle d'ISST en matière de prise en compte du handicap au travail
- Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action

L'ISST face aux situations dégradées

Public cible

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Intervenants

Consultant, psychologue du travail spécialisé en animation de groupe

Durée

2 jours consécutifs (12 heures)
puis 1 jour (6 heures)

Modalités

Présentiel ou à distance

Prérequis

Formation initiale

Tarif

200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis

Groupe

Nombre de places min : 5
Nombre de places max : 15

Méthode pédagogique

Actionnelle

Contenu de la formation

Formation : jour 1

- Clarification des notions :
 - situations difficiles
 - situations dégradées.
 - médiation/conciliation/arbitrage
- Typologie et identification des différentes situations dégradées auxquelles fait face l'ISST

Formation : jour 2

- Mise en pratique de l'exercice du rôle et des fonctions de l'ISST à travers des mises en situation : repères, gestes professionnels
- Identification des outils mobilisés, remontées des besoins et des éventuels manques

Formation : jour 3

- Retour des stagiaires sur une situation conflictuelle éprouvée : quels outils ? quels gestes ? quels repères... mobilisés

Evaluation formative

Exercice de mise en situation

Objectifs

- Faciliter le développement d'une identité professionnelle : faire émerger des repères professionnels transverses
- Analyser des cas concrets pour faire ressortir la réalité du travail
- Restituer les pratiques dans le système santé, sécurité au travail

La prévention des risques techniques

Public cible

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Intervenants

ISST, expert, ingénieur

Durée

1 ou 2 jours (12 heures) selon la demande

Modalités

Présentiel ou à distance

Prérequis

Formation initiale

Tarif

200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis

Groupe

Nombre de places min. : 5
Nombre de places max. : 15

Méthode pédagogique

Actionnelle

Contenu de la formation

Formation

Risques au choix

Quelques exemples de risques :

- Agressions et d'incivilités
- Ambiance thermique
- Amiante
- Risques biologiques et sanitaires
- Bruit
- Chute de plain-pied
- Chute de hauteur
- Chimique
- Conception et aménagement des locaux
- Conduites addictives
- Eclairage
- Entreprises extérieures
- Equipements de travail
- Electrique, rayonnement
- Incendie, explosion
- Majeurs
- Routier
- RPS
- TMS

Evaluation formative

Exercice de mise en situation et/ou quiz

Objectifs

- Identifier les principes généraux sur le risque en question
- Mesurer les risques encourus, exposition au risque, probabilité accident
- Appréhender les éléments réglementaires concernant le risque
- "Agir" en tant qu'ISST, faire des recommandations et proposer des mesures de préventions adaptées

Les risques liés à l'utilisation des équipements de levage

Public cible

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Intervenants

ISST,
ingénieur de prévention

Durée

2 jours (12 heures)

Modalités

Présentiel ou à distance

Prérequis

Formation initiale

Tarif

200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis

Groupe

Nombre de places min. : 5
Nombre de places max. : 15

Méthode pédagogique

Actionnelle

Contenu de la formation

Formation

- Identification des équipements servant au levage
- Les familles d'équipement technique :
 - levage,
 - utilité,
 - vocabulaire
- Identification des principaux composants
- Appréhender les risques liés à l'utilisation des équipements de levage
- Accidentologie des équipements de levage
- Réglementation relative à l'installation, à l'implantation et à l'organisation
- Réglementation relative aux vérifications et à la conduite
- L'exploitation du rapport de vérification
- Une approche des méthodes de contrôle : la force du constat et de la proposition

Evaluation formative

Exercice de mise en situation et/ou quiz

Objectifs

- Identifier les différentes catégories d'appareils et accessoires de levage
- Identifier les risques liés à l'utilisation des appareils et accessoires de levage
- Identifier et appliquer la réglementation spécifique
- Lire des rapports de vérification et les exploiter
- Appréhender la méthodologie de contrôle

Les travaux réglementés

Public cible

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Intervenants

ISST confirmé,
membre de la Carsat

Durée

1 jour (6 heures)

Modalités

Présentiel ou à distance

Prérequis

Formation initiale

Tarif

200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis

Groupe

Nombre de places min. : 5
Nombre de places max. : 15

Méthode pédagogique

Actionnelle

Contenu de la formation

Formation

- Présentation de la campagne de recrutement d'apprentis dans la fonction publique d'Etat et enjeux de santé, sécurité au travail
- Identifier la procédure de dérogation aux "travaux réglementés" dans la fonction publique d'Etat : le dispositif réglementaire et les conditions d'application
- Pratiques et problématiques de construction d'une action de prévention de la santé des travailleurs mineurs : regards croisés
- Rôle et missions de la Carsat et du service de prévention
- Favoriser l'accueil des jeunes et nouveaux embauchés : la démarche "synergie"
- Identifier les outils en ligne et la formation des tuteurs
- La démarche globale d'évaluation des risques dans les établissements d'accueil de jeunes travailleurs ou de nouveaux arrivants
- Questions ouvertes et débats

Evaluation formative

Exercice de mise en situation et/ou quiz

Objectifs

- Être en capacité d'identifier les enjeux de la réglementation en termes de prévention et d'organisation du travail
- Percevoir le cadre de l'apprentissage dans la fonction publique d'Etat
- Situer l'action de l'ISST dans la préservation de la santé
- Maîtriser les règles régissant la procédure de déclaration de dérogation et les modalités conditionnant l'efficacité de l'action des ISST
- Conseiller les établissements sur l'évaluation des risques et la démarche de prévention

Formation action : violences sexistes et sexuelles au travail : comprendre, agir et prévenir

Public cible

Inspecteur santé, sécurité au travail
Formation ouverte à l'interministériel

Intervenants

ISST,
expert,
acteur de la prévention

Durée

45min préalables en e-learning
2 jours (12 heures)

Modalités

Présentiel ou à distance

Prérequis

Formation initiale

Tarif

200€/jour/stagiaire
Tarif groupe : sur devis

Groupe

Nombre de places min. : 5
Nombre de places max. : 15

Méthode pédagogique

Actionnelle

Contenu de la formation

Module e-learning préalable (45 min)

- Evolution de la place des femmes dans le monde du travail et égalité professionnelle
- Typologies des violences sexuelles et sexistes et la législation s'y rapportant
- Mécanismes de la violence et ses conséquences

Formation

- Identifier et comprendre : stéréotypes, stratégie des agresseurs, réaction des victimes
- Appréhender la réglementation et l'appliquer dans sa pratique professionnelle
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action
- Savoir comment réagir et se mobiliser en tant qu'ISST pour prévenir : interroger et adapter ses pratiques professionnelles ;
- Impulser une dynamique d'action au sein des organisations

Evaluation formative

Exercice de mise en situation et/ou quiz

Objectifs

- Déconstruire les stéréotypes
- Interroger et adapter ses pratiques professionnelles
- Identifier les acteurs à mobiliser et les leviers d'intervention et d'action
- Savoir comment réagir et se mobiliser pour prévenir et impulser une dynamique d'action au sein des organisations

Comment s'inscrire ou commander une formation ?

Pour vous inscrire, commander une formation ou obtenir plus de renseignement, contactez nous à l'adresse suivante : intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr Attention le délai d'accès aux formations ouvertes à l'interministériel est de 3 semaines avant le début du présentiel. Le délai d'accès aux formations intra ministériel est décidé avec le commanditaire.

Contacts

Manon Odin

Responsable de projet ISST et SST

04 78 87 49 90 – 06 14.02.28.01
manon.odin@travail.gouv.fr

Leslie Hadjadj

Assistante de formation

04 78 87 47 85
leslie.hadjadj@travail.gouv.fr

Edouard Robin

Responsable de projet et de développement santé au travail et QVCT

04 78 87 47 10 – 06 28 40 28 31
edouard.robin@travail.gouv.fr

Adresse e-mail du service

intefp.polepartenariat@travail.gouv.fr

FICHE D'INSCRIPTION - INITIALE

Nom, Prénom : _____ Date de naissance : _____

Courriel personnel : _____ Téléphone : _____

Adresse personnelle : _____

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Votre situation actuelle

Emploi occupé (ou anciennement occupé avant nomination) : _____

Ministère ou établissement : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Votre statut :

Titulaire : _____ Contractuel : _____ Autre : _____

Catégorie : _____ Corps d'origine : _____

Grade actuel : _____

Votre situation en tant qu'ISST

Votre département ministériel ou établissement d'affectation ISST : _____

Date de nomination ISST (effective ou prévisible) : _____

Si vous remplacez un ISST, merci de préciser son nom : _____

FICHE D'INSCRIPTION - INITIALE

Votre formation initiale et professionnelle :

Merci de nous joindre, obligatoirement, en complément de cette fiche d'inscription, un Curriculum Vitae. Merci de nous préciser (si ces informations ne sont pas dans votre CV):

| | Experiences | Année |
|---|-------------|-------|
| Vos formations reçues en matière de santé, sécurité au travail | | |
| Vos activités professionnelles exercées dans ce champ | | |
| Vos formations en SST dispensées | | |
| Votre niveau de connaissances en matière de prévention des risques techniques (précisez lesquels) | | |
| Votre niveau de connaissances en matière de prévention des RPS (formations reçues, dispensées, auto formation, etc) | | |
| Vos formations ou vos activités dans le champ juridique | | |

FICHE D'INSCRIPTION - INITIALE

VOTRE FORMATION À L'INTEFP

Personne en charge de votre formation dans votre administration

Nom, Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Souhaitez-vous bénéficier de l'hébergement et de la restauration à l'Intefp ?

Après accord de votre service formation, une convention financière supplémentaire avec coût forfaitaire vous sera adressée.

Oui :

Non :

Vos stages

Dans le cadre de votre cursus, il est prévu deux stages **obligatoires** dans un service d'inspection : l'un d'une semaine en DREETS, l'autre de deux semaines auprès d'un ISST confirmé si possible rattaché à un autre ministère.

L'Intefp se charge de vous trouver ces stages, au plus proche de votre domicile.

Merci d'indiquer vos vœux sur le lieu géographique et, pour le stage homologué, le ministère souhaité (celui-ci peut être le vôtre) : **Ces vœux sont indispensables au bon déroulé de votre formation**

Stage en DREETS auprès d'agents de contrôle :

Région ou ville envisagée :

Stage auprès d'un ISST confirmé :

Lieu et ministère envisagés :

FICHE D'INSCRIPTION - INITIALE

Votre référent SST sur poste

La personne référente SST est le maître d'œuvre de votre parcours sur votre poste de travail.

Elle est un appui santé, sécurité au travail au sein de votre structure.

Elle vous accueille et vous intègre dans votre environnement de travail.
Elle vous accompagne dans l'acquisition de vos premiers gestes professionnels.

Elle adapte les situations d'apprentissages en fonction de la progression de la formation et du programme des travaux qui vous seront demandés (visite d'inspection, participation à des CSA, animation de réseau...).

Elle s'engage à collaborer avec l'Intefp et le tuteur de stage homologué afin d'échanger toutes informations utiles à la compréhension et à la progression des travaux.

Nom, Prénom :

Téléphone :

Courriel :

J'atteste sur l'honneur que les informations ci-dessus sont exactes.

Signature de l'ISST stagiaire

Signature du référent SST

